



Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, en Education et en Formation

Direction : Jean-Marc LANGE (directeur), Thérèse PÉREZ-ROUX et Frédéric TORTERAT (directeurs adjoints)

Secrétariat Gestion : Bénédicte POUILLEUX (benedicte.pouilleux@umontpellier.fr) et Cécile MARTINEZ (cecile.martinez@umontpellier.fr). Tel : 04 67 61 83 12 / 04 67 61 82 64

Référent SID-HAL et Site Web : Philippe GABRIEL

Courriels : jean-marc.lange@umontpellier.fr, therese.perez-roux@univ-montp3.fr, frederic.torterat@umontpellier.fr, philippe.gabriel@univ-avignon.fr.

Compte rendu du Conseil du 29 novembre 2019

Présent.e.s au Conseil :

Jean-Marc Lange, Frédéric Torterat, Valérie Munier, Catherine Dupuy, Floriane Wozniak, Gabriel Pallares, Capucine Huet et Bénédicte Pouilleux.

Invité .e.s :

Brigitte Louichon, Muriel Guedj, Philippe Gabriel.

Excusé .e.s :

Thérèse Perez-Roux, Sylvain Connac, Éric Maleyrot, Aurélie Chesnais, Agnès Perrin-Doucey.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Examen des demandes du premier AAF de l'exercice 2020
- 2..Examen des demandes de rattachement (Céline AVENEL ; Rémy DAVID ; Jérôme BOURBOUSSON)
3. Organisation des informations Web – dont le nom de domaine – et intranet – dont l'arborescence – du Laboratoire
4. Examen de la demande d'aide de Sandrine BAZILE
5. Aides aux montages de projets (UM / UPVM)
6. Questions diverses

1. Examen des demandes du premier AAF de l'exercice 2020

Le calendrier des demandes et des examens de la campagne d'AAF 2020 1 est un peu bousculé par les circonstances liées aux clôtures budgétaires. Le Conseil, conformément à sa recommandation formulée début 2019, propose d'examiner les demandes 2020 1 sur la base des montants alloués dans le précédent exercice budgétaire (2019).

La répartition des dossiers se fera à partir du 3 décembre, et un Conseil extraordinaire se tiendra le ?? (vraisemblablement le 13, 16 ou 19-12 AM).

Sur un plan plus général, le Conseil regrette l'accumulation des difficultés liées aux tâches de gestion et de secrétariat. Le contexte devient d'autant plus critique quand certaines

opérations de diffusion, de recouplement et de diffusion des informations passent par différents collaborateurs, ou sont produites à la dernière minute.

L'accélération des soutenances de thèses / HDR a provoqué au dernier trimestre 2019 de nombreuses complications pour les opérations de traitement, de suivi et de saisie des actes budgétaires. La clôture prévue au 29 novembre pour l'UPVM, et la semaine suivante pour l'UM, ne permet pas d'envisager de traiter l'ensemble des bons de commandes et des remboursements de mission liés à l'exercice 2019 dans le temps imparti du fait de la configuration des postes dédiés à la gestion du LIRDEF.

Décision 1 : le Conseil mandate Jean-Marc Lange, Frédéric Torterat et Bénédicte Pouilleux pour obtenir le 2 décembre, auprès de la DAF de l'UM, un report de la clôture au 31 janvier 2020.

Pour ce qui relève du calendrier des soutenances, rappel est fait que les Écoles Doctorales (ED) ont elles aussi un budget sur exercice civil (2018, 2019...) : il convient par conséquent de prévoir désormais l'ensemble des soutenances de thèses / HDR pour début septembre. À ce titre, **il est de la responsabilité des encadrant.e.s de renseigner scrupuleusement les deux recensements annuels opérés par le LIRDEF.**

Décision 2 : Ces recensements, en 2020, se feront sur les créneaux suivants :

- à partir du 20 janvier et jusqu'au 30 janvier 2020 pour le premier ;
- à partir du 20 juin et jusqu'au 2 juillet 2020 pour le second.

Un dernier rappel sera effectué tout début septembre. Cela signifie, concrètement, que les doctorant.e.s, en concertation avec leurs encadrant.e.s, devront s'être prononcé.e.s sur la remise définitive de leur travail pour soutenance avant cette date.

Décision 3 : le Conseil sera avisé de l'ensemble des soutenances du dernier trimestre 2020 au **6 septembre 2020**. En cas d'« apparition » de soutenance après cette date, le LIRDEF bloquera les demandes de mobilité des doctorant.e.s encadré.e.s par les intéressé.e.s, dont par ailleurs les demandes individuelles au titre des deux premières sessions des AAF seront jugées comme non prioritaires.

Pour l'organisation et afin de permettre à Bénédicte Pouilleux et Cécile Martinez de clarifier les missions et fonctions – dans la mesure du possible –, le Conseil convient que les opérations de gestion soient plutôt confiées à 90 %, et à moyen terme, à Cécile Martinez.

2. Examen des demandes de rattachement (Céline AVENEL ; Rémy DAVID ; Jérôme BOURBOUSSON)

Les demandes sont examinées par le Conseil sur la base des informations fournies par les intéressé.e.s.

Concernant la demande de Jérôme Bourbousson, le Conseil charge JML d'envoyer le projet de convention avec l'Université de Nantes au service juridique de l'UM. Entre temps, le rattachement au LIRDEF est différé, ce qui n'empêche aucunement M. Bourbousson de

participer aux activités scientifiques du Laboratoire. Il est également rappelé qu'un OM sans frais permanent de la part de l'Université de Nantes, sous réserve d'acceptation de la DAGI de l'UM, sera requis à terme, de sorte à institutionnaliser les déplacements de l'intéressé.

Décision : le Conseil suspend la décision dans l'attente du retour des services juridiques de l'UM. Les collaborations entre temps sont les bienvenues, mais le Conseil invite le collègue à venir présenter son projet d'insertion dans le Laboratoire dès que possible.

Le Conseil examine les autres demandes formulées auprès du LIRDEF (C. Avenel et R. David), sur la base des indications produites par courriel pour l'une, et par courriel assorties de documents pour l'autre.

Décision : la demande de Céline Avenel reçoit un avis favorable. Concernant celle de Rémy David, le Conseil propose une association ponctuelle à la suite d'une présentation en séminaire des événements scientifiques évoqués dans l'argument (concrètement, l'accueil est favorable mais c'est à l'issue de cette autre prise d'information, ainsi que d'une lettre de soutien d'un membre du Laboratoire, que le Conseil pourra pleinement se déterminer).

Pour rappel ou pour information, voici l'extrait du *Règlement Intérieur* du LIRDEF sur ce statut :

Article 1-3 – Membres du LIRDEF avec un statut d'associés

Pour favoriser la collaboration avec le LIRDEF de chercheurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas être rattachés au sens exclusif de la section précédente, il est créé un statut d'associé. Les associés sont tenus informés de l'activité du laboratoire. Toutefois, ils ne sont ni électeurs ni éligibles et ne sont pas destinataires des messages concernant les décisions relevant de l'autorité du Conseil.

- Les membres retraités du laboratoire sont de droit associés s'ils en font la demande.
- Les docteurs du laboratoire sont « membres associés » de droit pendant les quatre premières années suivant leur soutenance. S'ils souhaitent et peuvent conserver le statut de membre rattaché, ils doivent en faire la demande auprès du conseil de laboratoire.
- Les enseignants-chercheurs non produisant peuvent demander à être « membres associés ». A leur demande, ils peuvent demander de réintégrer la liste principale du laboratoire si leurs recherches relèvent du champ du laboratoire et s'ils ont un taux de publication scientifique estimé suffisant par le conseil du laboratoire et s'ils redeviennent publiants/produisant selon les critères du CNU.
- Les autres enseignants-chercheurs, enseignants-docteurs, professionnels des universités de tutelle ou d'autres universités ou encore d'autres domaines professionnels, retraités, etc. peuvent devenir « membres associés » du LIRDEF s'ils participent activement aux programmes de recherche.

Les « membres associés » ne bénéficient pas de droit des fonds récurrents réservés aux chercheurs rattachés. Par contre, lors d'une activité de recherche spécifique du laboratoire, ils peuvent demander des remboursements de leurs frais de déplacement et de participation à des manifestations scientifiques liés à leurs opérations de recherche. Toutes les productions scientifiques des « membres associés » impliqués dans des recherches au sein du LIRDEF devront apparaître comme des « productions » du laboratoire avec la signature normalisée (voir annexe 1). La liste des membres associés à l'unité de recherche est établie par le conseil de laboratoire. Une demande écrite doit être adressée au conseil qui décide au cas par cas des membres retenus comme associés au laboratoire. Cette liste est publiée sur le site web du laboratoire et réactualisée chaque année en début d'année universitaire. Les associés retraités du laboratoire conservent leurs pages web sur le site du laboratoire. Les autres associés peuvent communiquer au webmaster l'adresse d'une page web personnelle qui pourra être mise en lien sur la liste des membres.

3. Organisation des informations Web – dont le nom de domaine – et intranet – dont l’arborescence – du Laboratoire

Un bilan est effectué sur les opérations remarquablement supervisées par Philippe Gabriel pour le site du Laboratoire (<https://lirdef.edu.umontpellier.fr/>). PG annonce à cet égard qu’une « **matinée HAL** » **se tiendra le 17 janvier** pour tou.te.s les membres du LIRDEF. Ce jour, les listes de membres du LIRDEF (permanents / non permanents), en particulier des doctorant.e.s (avec des soutenances), sont envoyées à l’intéressé *via* les documents HCERES finalisés en juillet dernier¹.

Le site Web du Laboratoire est en constante révision par Philippe Gabriel. On notera avec lui les éléments ci-après :

1) le gestionnaire du site d’UPVM vient d’être sollicité pour changer le lien de redirection vers le site du LIRDEF à la page :

<https://www.univ-montp3.fr/fr/lirdef-laboratoire-interdisciplinaire-de-recherche-en-didactique-education-et-formation>

2) la modification des équipes *versus* axes figure à l’url suivant :

- <https://lirdef.edu.umontpellier.fr>

- la page <https://www.umontpellier.fr/recherche/unites-de-recherche/laboratoire-interdisciplinaire-de-recherche-en-didactique-education-et-formation-lirdef>

est en cours d’actualisation (nous n’avons pas la main, mais l’information a été transmise à la DRED en octobre).

3) la page d’accueil (incluant projets financés à afficher), comprendra peu à peu la liste des doctorant.e.s et des participant.e.s aux axes avec :

- des mises à jour régulières, actuellement effectuées au fil de l’eau, lors de la mise à disposition d’états indiquant, par exemple, le positionnement des un.e.s et des autres dans les axes, ou encore, en réponse aux demandes individuelles ;

- la possibilité d’une procédure pour déterminer le moment, la périodicité, et les modalités des mises à jour génériques (listes nominatives, informations à publier...) en tenant compte des niveaux de responsabilité (direction, secrétariat, SID...), indépendamment des réponses aux demandes individuelles (eg. ajout ou suppression d’information(s) à une page).

4) concernant les publications récentes, le fonctionnement du site fait qu’une actualité va chasser l’autre. Il suffit de suivre le lien vers un article pour retrouver les autres articles

¹ Pour information (JML), la visite HCERES du 4 février est prévue sur le déroulement suivant : Accueil du comité à 8h, début de la visite à 8h15 ; huis clos avec les tutelles à 11h, Suivront les huis clos avec les personnels de l’unité, les doctorants et post doctorants, puis ceux avec la direction avant (12h15) ou après (13h) le déjeuner du Comité, pour une fin de visite à 16h30. La composition stabilisée du Comité HCERES est la suivante : déléguée HCERES : Elisabeth Bautier / Comité : Bruno Garnier , Professeur 70e , université Corse, Président / Mme Claire Doquet, Professeur 07, Paris Sorbonne nouvelle / Jérôme Guérin, Professeur 70e, université de Bretagne occidentale / Loïc Chalmel, Professeur 70e, Université de Haute-Alsace / Line Numa Bocage, Professeur 70e, université de Cergy.

<https://lirdef.edu.umontpellier.fr/2019/03/04/publications-recentes/>

Pour ce qui relève de l'organisation architecturée des répertoires et des dossiers, l'arborescence dressée par Bénédicte Pouilleux en collaboration avec Cécile Martinez est la suivante :

PROPOSITION ARBORESCENCE DE GÉNUM (Gestion Numérique de documents)

LIRDEF	CALENDRIER	
	CR Conseils	
	CR AG	
	Statuts	
	Événements	Colloques
		Conférences
		Expositions
		Journées d'Etude
		Séminaires
	Archives événements	
	Matériel de prêt	
	Réservation de salles	(ex : A 3017)
	Ressource documentaire	
	AXES	EPS
		SPD
		TFP
		Transverses
	DIRECTION	Collaborations (ex : CEPEL)
	Relation extérieur (ex : rectorat)	
	HCERES	
	Budget	

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	Formulaires bureautique & Procédures	UM - Procédure missions	
		UM - Création missionnaire	
		UM - Demande ordre de mission en France	
		UM - Demande ordre de mission en à l'étranger	
		UM - Demande titre de transport	
		UM - Pas à pas Travel Planet	
		UPV - Procédure missions	
		UPV - Création missionnaire	
		UPV - Demande ordre de mission en France	
		UPV - Demande ordre de mission en à l'étranger	
		UPV - Demande titre de transport	
		Dossiers individuels membres LIRDEF	
		Dossiers individuels doctorants LIRDEF	
	Inventaires Matériel informatique	Matériel informatique	

Décision 1 : Les membres du Conseil valident à l'unanimité cette arborescence. Les accès sont illimités pour les membres de l'équipe de Direction, et restent à l'initiative du Conseil par ailleurs. Le/la référent.e SID/HAL organise et met à jour l'interface.

Pour ce qui relève du nom de domaine lirdef.fr, PG et FT suggèrent de l'acheter de sorte à garantir l'intitulé. Le montant est de l'ordre de 5 euros.

Décision 2 : L'opération sera effectuée par le secrétariat en janvier ou en février 2020.

Concernant les signatures et pour rappel, celles attendues pour les membres du Laboratoire, de manière générique, sont à configurer de la manière suivante :

- **Univ. de rattachement / LIRDEF (UM/UPVM) / éventuels partenaires ou commanditaires.**

4. Examen de la demande d'aide de Sandrine BAZILE

Sandrine Bazile saisit le Conseil d'une demande liée à son activité scientifique, requête qui fait suite à des échanges par courriels avec FT au cours desquels ce dernier lui a conseillé de fournir un courrier circonstancié (avec éléments de facturation si possible) qui serait soumis et discuté au Conseil de fin novembre.

La demande porte sur une éventuelle prise en charge de la récupération des données d'un disque dur qui avait subi au printemps 2018 un choc électrique (une facture est fournie). À la suite de cette panne, SB avait tenté en vain de procéder à une récupération des données par logiciel, récupération qui s'est avérée impossible. Parmi ces données figuraient celles liées aux projets Anapederm, TALC et PELAS.

La MAIF ne remboursait pas en 2018 le coût d'une récupération de données mais seulement le coût lié à l'achat d'un nouveau DD (hors franchise). SB a donc décidé de supporter seule ce coût, car elle ne voulait pas perdre deux années de travail ni compromettre le travail à venir à partir de ces données. Pour cela, la société DAFOTEC a donc récupéré 90 % de ces données moyennant 862 euros.

Décision : Le Conseil souscrit unanimement à l'éventualité de défrayer au maximum Sandrine Bazile sur cette opération. L'équipe de Direction doit cependant se rapprocher du Service financier pour définir les modalités sous lesquelles le LIRDEF peut effectuer pareil remboursement, en tout ou partie. La Direction reviendra vers l'intéressé.e dès que l'information sera disponible.

5. Aide aux montages de projets

Le Conseil rappelle aux membres du Laboratoire que les deux universités de tutelle développent de nombreuses interfaces pour aider au montage de projet.

Les personnes intéressées peuvent solliciter à tout moment la Direction pour les aiguiller dans ces démarches.

6. Questions diverses

Sylvain Connac soumet une proposition qu'il porte avec Pascale Toscani (membre associée au LIRDEF depuis 2019) au sujet d'un colloque sur les liens entre neurosciences cognitives et éducation, qui ferait suite au dossier d'*Education et Socialisation* sur le sujet. Le LIRDEF

est sollicité pour être « associé à cette rencontre », notamment au titre du Comité scientifique.

Décision : le Conseil recommande à S. Connac et P. Toscani, qui font déjà partie du LIRDEF, de lancer un appel en son sein *via* les listes de diffusion modérées du Laboratoire.